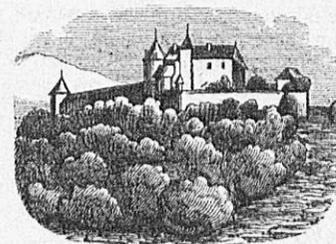




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.
Prix du Numéro 15 Cts.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.
S'adresser à M. Brunisholz, Grand'Rue N° 164.
Lettres et argents franco.

Les Annonces de provenance étrangère au Canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler.

BULLE, le 4 Mai 1883.

Un Anniversaire.

Le 4 Mai 1781, il y a aujourd'hui 102 ans, un traître assassinait près de Posieux le patriote Pierre-Nicolas Chenaux, de la Tour-de-Trême.

La révolution de Chenaux est un fait mémorable dans l'histoire fribourgeoise. C'est la première étape de notre démocratie, c'est le premier frissonnement de liberté du peuple. Il y avait bien eu auparavant des tiraillements dans la ville entre les bourgeois plébéiens et les patriciens, mais ces luttes intestines n'intéressaient que la population de la ville même; le peuple des campagnes, le vrai peuple y était resté indifférent et étranger.

En 1781, Leurs Excellences, Nos magnifiques et souverains Seigneurs de la ville et république de Fribourg détenaient, de par le droit de naissance, de par le droit divin, comme ils le disaient, le gouvernement du canton.

C'était le régime aristocratique et oligarchique. La Gruyère, Morat, la Broye, Romont etc. étaient des possessions de Fribourg, des pays de sujets, administrés par des baillis qui percevaient les droits féodaux, rendaient la justice au nom de Leurs Excellences les souverains Seigneurs de Fribourg.

Taillable et corvéable, tel était alors le paysan fribourgeois. Il devait aux maîtres de Fribourg, le lod, la dime, le cens, la corvée et toutes ces iniques prestations qu'avait inventées la cupidité féodale.

Cependant, le peuple commençait à murmurer. Les exactions des baillis, les ordonnances injustes, les spoliations des communes, l'arrogance des Seigneurs, et il faut le dire aussi, l'ingérence du gouvernement dans les questions de culte, avaient fini par exaspérer les populations.

C'est dans cette disposition des masses que Pierre-Nicolas Chenaux de la Tour-de-Trême, major du bataillon de Gruyère, entreprit d'organiser et de diriger un mouvement insurrectionnel. Sous le prétexte de faire le commerce des mulets et des chevaux, il voya-

geait continuellement dans tout le canton; il était à Estavayer, à Cugy, à Guin, à Farvagny, dans le Lac, dans la Glâne, à Châtel, installant partout des comités, convoquant des conciliabules. La conjuration s'ourdissait dans le plus grand secret, favorisée qu'elle était par le clergé des paroisses rurales qui faisait cause commune avec le peuple.

Les premiers jours de mai 1781, la révolution éclatait. Partout des paysans en armes se rangeaient en colonnes compactes pour descendre, sous la conduite de leurs chefs, contre la capitale.

N'allez pas croire toutefois que ces insurgés marchassent sur Fribourg avec le dessein d'y égorger ou massacrer les Seigneurs du gouvernement. Ils y allaient en force pour appuyer, au besoin par les armes, une supplique ou pétition adressée à Leurs Excellences dans laquelle ils réclamaient le redressement de certains torts et une part dans le gouvernement de la chose publique.

Chose vraiment extraordinaire, à Fribourg, on n'eût connaissance du mouvement insurrectionnel que lors déjà qu'il avait éclaté. Aussitôt, la tête du chef fut mise à prix. L'un des conjurés, voulant gagner les 100 louis promis, se fit traître et lâche. Attendant Chenaux, caché derrière une haie, dans la soirée du 4 mai 1781, il lui traversa le corps de sa baïonnette.

Le mouvement populaire, privé de son chef, décapité, avorta; leurs Excellences délivrées du cauchemar de la revendication démocratique, firent célébrer des actions de grâces; mais le peuple continuait à gémir.

Chenaux, envisagé comme un martyr, une victime immolée à la cause populaire, devint un objet de vénération.

Paysans fribourgeois, démocrates, gardez le souvenir de cet homme de cœur, de cet ardent patriote qui a payé de sa vie son dévouement à votre cause.

L'année prochaine, à pareille date, nous l'espérons, un monument élevé dans la ville de Bulle rappellera encore mieux aux générations la mémoire du martyr Pierre-Nicolas Chenaux.

Requiescat in pace.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

Comment se guérissent les ivrognes.

PAR
P. SCIOBÉRET.

(Suite et fin.)

Aussi Claude lui devenait-il insupportable. Elle commença à s'apercevoir que le nez de l'ivrogne, nez qu'elle avait justifié jusque-là, prenait des proportions monstrueuses. Chaque jour elle le voyait rougir, rougir de telle sorte, qu'on ne l'appela plus dans le pays que le *bec rouge* de Claude et qu'il devint un terme de comparaison pour tous les nez de cette espèce. Bref, cette situation lui devint si odieuse, qu'elle résolut d'en sortir quoi qu'il pût lui en coûter.

Elle commença par enlever la clef de l'armoire où se trouvait l'argent comptant. Claude eut à crédit et ne s'en grisa que mieux.

Enfin, en désespoir de cause, elle avisa un moyen extrême.

Un matin, en déjeunant, l'ivrogne remarqua que son potage sentait très-fort le vin, que son pain sentait le vin. Au dîner, même observation, tout était assaisonné au vin, et ainsi pendant plusieurs jours de suite. D'abord Claude s'en était réjoui, mais il perdit peu à peu l'appétit et finit par gagner une aversion insurmontable pour le liquide dont le goût et l'odeur le poursuivaient sans cesse. Il passa plusieurs jours sans aller au

cabaret, mais il était triste, moralement et physiquement affaibli; il ne mangeait plus, ni ne travaillait; le plus souvent il dormait au soleil: il paraissait tout-à-fait hors de son élément.

La femme triomphait. Mais voilà qu'un beau soir, Claude rentra plus ivre qu'il ne l'avait jamais été. Un rire goguenard dilatait sa figure; son nez était rouge, rouge à défer toute comparaison. Eh, mon Dieu! s'écria Claudine, il aime encore le vin! Oh que non, ma chère, répartit l'ivrogne; je n'aime plus que l'eau-de-vie, ha, ha, ha!

Décidément la bonne femme jouait de malheur, la cure était à recommencer. Puis après l'eau-de-vie proprement dite, venaient l'eau-de-cerises, puis l'eau-de-cannelle, puis l'eau-d'anis et toutes ces boissons diaboliques, inventées pour faire damner les femmes. Il serait plus facile de ressusciter un mort que de guérir un buveur de sa passion. Si la Claudine eût connu Escope ou Lafontaine, peut-être eût-elle renouvelé l'anecdote du caveau funéraire. A bout de ressources, elle pria le médecin, puis le curé, puis le bailli, de bien vouloir effrayer le coupable, mais tout fut inutile; il ne lui resta plus que la prière, qui ne produisit pas plus d'effet. Elle eut beau promettre des messes à St-Théodule, brûler des cierges en l'honneur de St-Antoine, Claude buvait comme un trou.

Au milieu de ces chagrins arriva le mois de Juin, et avec ce mois, le départ du bétail pour la montagne. Une lumineuse idée frappe alors la pauvre femme. — Si j'y envoyais mon ivrogne, se dit-elle. Là-haut il n'y a point de cabaret et par conséquent point de vin, ni d'eau-de-vie. Si notre homme veut s'enivrer, il usera sa patience à monter et à descendre la montagne.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Claude ne se plaisait point chez

L'industrie laitière en Suisse.

Nous possédons en Suisse une *station laitière*, fixée à Lausanne, qui a rendu et rendra encore de grands services à cette branche de l'industrie agricole fort en retard chez nous, si nous voulons bien jeter un coup d'œil comparatif sur ce qui se passe en Allemagne et dans le Nord de l'Europe en général.

La *station laitière* de Lausanne est une véritable *station de renseignements* et ne se borne pas à une branche spéciale, mais s'étend à tout ce qui peut concerner l'agriculture. Aussi a-t-elle répondu à un besoin réel, surtout en propageant les ustensiles perfectionnés, en modifiant la comptabilité des fromageries et en donnant aux agriculteurs les plus utiles conseils.

Nous extrayons du rapport si intéressant et si complet que vient de publier M. Schatzmann, le savant directeur de la station laitière suisse et le véritable promoteur du progrès de l'industrie laitière dans notre pays, les conclusions qui suivent, nous proposant du reste de revenir sur cet utile travail.

Nous considérons comme moyens pour maintenir l'industrie laitière suisse:

1. Des *yeux ouverts* pour tout ce qui se passe dans ce domaine. Par les relations excessivement faciles de tout genre, les nouveaux procédés d'une industrie quelconque s'étendent très vite et la gloire de notre pays ne peut se maintenir, à notre avis, qu'en tirant profit des *avantages spéciaux* de notre pays (fourrages naturels excellents, bonnes races de bétail, bon lait, des sources d'eau excellentes, etc.), en nous occupant en même temps des améliorations techniques et commerciales des *autres pays*. Il est dangereux de s'isoler, de ne rien vouloir apprendre. Quant à notre établissement, nous continuerons à mettre à la portée du public tout ce que la science et la pratique produira d'utile et de salutaire pour notre pays.

2. Le *partage du travail* que nous invoquons depuis longtemps. Il existe: la transformation du lait par l'industrie en produits durables, la condensation du lait, la fabrication du fromage de commerce et pour les besoins du pays. Seulement, dans ces branches mêmes, il reste à savoir s'il est convenable de fabriquer, par exemple, le fromage de commerce pendant toute l'année, en hiver comme en été (pendant la première saison, les conditions sont bien plus défavorables qu'en été); si la fabrication du beurre et du fromage maigre ne devrait pas être étendue dans l'intérêt de l'alimentation du pays et de l'importation toujours élevée des matières grasses; s'il ne vaudrait pas mieux

lui; il ne vit dans ce projet qu'une occasion d'avoir ses coudées franches, et il se laissa engager comme aide dans un chalet, sans réfléchir qu'il s'éloignait prodigieusement du cabaret. Il avait en la malice cependant de réserver que le chalet serait dument approvisionné de liquides, et il eut soin d'en porter lui-même une provision assez considérable. Mais cette provision, aussi bien que celle du chalet, ne tarda pas à être épuisée. Notre homme dut se contenter de laitage et de promesses souvent renouvelées, mais jamais accomplies, au sujet de sa liqueur favorite.

Cela fit que le pauvre homme dépérit sensiblement. Son œil devint hagard, il se laissa croître la barbe et ne parla plus que par grognements. Son nez d'écarlate était devenu cuivré. Plus d'une fois son état inspira de l'inquiétude à ses camarades. Ils craignaient presque qu'il ne se donnât la mort. Il restait des jours entiers couché à l'ombre d'un sapin, ne reparaisant au chalet qu'à l'heure des repas.

Cependant, il lui arrivait parfois quelque fiche de consolation. C'était lorsque des bûcherons de la plaine passaient au chalet. Ces gens-là ont d'habitude leurs gourdes bien remplies, et Claude s'indemnisait amplement de ses longues privations. Plus d'une fois il s'échappa du chalet pour aller s'enivrer dans la plaine, mais il se laissait ramener sans faire la moindre résistance. Comme on avait remarqué que ces escapades revenaient périodiquement d'après les phases de la lune, il était facile de les prévenir.

Un jour que couché à son poste habituel, il rêvait, faute de mieux, aux jouissances de l'ivresse, il fut interpellé par une voix étrangère, qui lui demanda ce qu'il faisait. — Je rumine ma soif, répondit-il d'un ton dolent, en se levant à demi. — Mais

ATION

la vente des
nière fois cette
qu'un choix
nouveau.

es et prospectus.

Bulle.

Hôtel des Alpes,
MATIQUE

quelques morceaux de son
u 8 heures.

ON.

r toutes les marchandises

llettes divers, etc.
Margot, coiffeur.

N.

rouvera toujours chez lui
Porte de France,
[309
pinte du Nord, à Bulle.

KIRCH

BLES

et garanties.

let, à Fribourg.

der (meilleure huile
pour le cuir)
d souple, flexible et im-
milleur enduit (moyen de
chevaux, selles, voitures,
Mettler, Romont;
[213
06 Y)

ET, méd. chir. dentiste,

on cabinet dentaire à Fri-
id étage du bâtiment de
écaire, N° 25, Grand'Rue.
tous les jours (dimanches
s exceptés) de 10 heures
eures à 4 heures du soir.

vendre

antonale fribourgeoise,
publiques, à l'auberge
oc, le lundi 30 avril cou-
après-midi, les fleuries
arante des immeubles
à Broc.
vril 1883.
de la banque cantonale,
x. Andrey, notaire.

vendre

tiano de 2 à 4 francs le
demande chez François
ur, à Montbovon. [321

vendre

er en très bon état avec
lles. S'adresser à Félix
[324

de fabriquer ensuite les fromages à pâte molle que nous nous procurons de l'étranger et de diminuer par là l'importation? Nous n'hésitons pas de répondre affirmativement à toutes ces questions.

3. Une fabrication aussi parfaite que possible de toutes les produits indigènes. Il nous faut pour cela :

a) Des fromageries modèles dans les différents cantons et les différentes contrées, telles que nous les avons proposées déjà avant 1876.

b) Une plus grande propreté dans la manutention du lait et dans toute la fabrication, car le manque de cette qualité a de tout temps occasionné bien plus de dommages que l'on ne veut bien le croire : elle commence à l'étable, à la tenue du bétail, à la manière de conserver le lait pendant qu'on traite (en plein air), aux vases qui sont en contact avec le lait — cette propreté est indispensable dans tous les locaux de la fromagerie, dans la personne du fromager et de ses domestiques.

c) Une meilleure police du lait. Il faut que le porteur de lait surveille plus soigneusement ses vaches par rapport à la santé des mamelles et du lait. De même dans les fromageries, l'état du lait devra être examiné plus souvent et plus sérieusement, surtout là où l'on fabrique les grands fromages de commerce. Jadis cette police était moins nécessaire, puisque l'on ne fabriquait ces fromages que pendant la saison du fourrage vert, donc en été. A présent, la fabrication en hiver et l'emploi des fourrages artificiels fait surgir mainte difficulté inconnue jusqu'alors.

e) La surveillance et l'examen des défauts du lait, c'est-à-dire de tous les laits qui ont une mauvaise influence sur la fabrication. Comme nous l'avons déjà dit, l'on a accordé trop peu d'attention jusqu'à présent à ce point essentiel.

4. Encouragement des meilleurs fabricants par de grands prix donnés à toute une fabrication (campagne d'été).

5. Une fromagerie expérimentale d'une installation irréprochable qui, à côté des fromageries modèles pour le fromage de commerce, fera les essais nécessaires qui concernent les domaines de la fabrication du beurre, du fromage maigre et du fromage à pâte molle et pour la consommation indigène.

Nous sommes convaincus que de cette manière l'industrie laitière en Suisse pourra encore de nos jours obtenir et maintenir d'excellents résultats à force d'une utilisation bien entendue de ses moyens naturels et qu'elle pourra conserver son honorable renommée! Il faut cependant pour cela de l'énergie, de l'intelligence, une activité solidaire de tous ceux qui sont intéressés à cette industrie.

La Société alpestre suisse poursuivra énergiquement son but si on lui accorde les moyens nécessaires, et la station laitière continuera avec plaisir son œuvre commencée il y a dix ans!

CONFÉDÉRATION

L'Exposition suisse à Zurich. — C'est mardi que s'est ouvert à Zurich l'exposition nationale suisse. A moins de deux ans, cette entreprise, que beaucoup de gens considéraient comme téméraire, a été menée à bien, grâce à la persévérance de ses promoteurs, au dévouement infatigable des divers comités, aux sacrifices précécutaires faits par les cantons et par la Confédération, et surtout grâce aux efforts faits par nos

¹ Ces fromageries-modèles ne peuvent pas faire des expériences; à notre avis, elles doivent fabriquer une marchandise de premier choix, si elles veulent servir d'exemple!

il y a un ruisseau là-bas. — Je ne le sais que trop. Si c'était seulement de l'eau-de-vie. — Pourquoi de l'eau-de-vie? — Parce que c'est là ma soif. — L'étranger sourit; il avait compris en voyant le nez cuivré de son interlocuteur. — Mais il est bien facile d'avoir de l'eau-de-vie à discrétion. — Dans la plaine, oui, mais pas ici. — Surtout ici, ajouta l'étranger. Tiens, vois-tu cette plante, c'est la *gentiana herculanea*. — Bah! c'est de la litière, reprit Claude. — Non, c'est de l'eau-de-vie, riposta l'étranger. — Vous voulez rire, je crois. J'ai soif, mais je ne suis pas fou. — Si, c'est une folie d'avoir soif là où il y a tant de ces plantes. Fais attention.

L'étranger déposa une grande boîte de fer-blanc qu'il portait en bandoulière. Puis, au moyen d'une espèce de truelle de fer qu'il tenait à la main, il creusa la terre autour de la plante et en sortit une racine grosse comme une carotte. — Eh bien? demanda Claude. — Eh bien, distille-moi ça par le procédé ordinaire et tu obtiendras de l'eau-de-vie. — Claude considéra un instant l'inconnu. C'était un petit homme avec de longs cheveux et des lunettes bleues. Il n'avait pas de cornes et non plus le pied fourchu, mais il souriait d'un air bienveillant.

De l'eau-de-vie? répéta l'ivrogne. — De l'eau-de-vie, répéta l'inconnu. — Bien sûr! — Très-sûr. En ce cas, je vous remercie. Voulez-vous venir vous rafraîchir au chalet? — Non, je suis pressé. Adieu. D'excellente eau-de-vie, sur ma parole! ajouta-t-il en s'éloignant.

Cependant Claude n'était pas encore convaincu. Il prit la racine, la rompit, la flaira, la goûta. Elle avait un certain arôme, une certaine amertume qui promettaient beaucoup. Il résolut de risquer un essai.

industries pour répondre dignement à l'appel qui leur était adressé.

L'installation des divers bâtiments est splendide. La ville de Zurich a prêté la magnifique promenade située tout auprès de la gare, au confluent de la Limmat et de la Sihl; là, au milieu d'allées d'arbres séculaires, s'élèvent les différentes constructions de l'exposition. C'est là qu'on pourra constater avec quelle persévérance et quelle énergie notre industrie lutte dans des circonstances défavorables, pour maintenir son rang et parvient, dans un grand nombre de branches, à vaincre la concurrence étrangère. En admirant cette exposition, en constatant les progrès du travail national, on ne peut se défendre d'un sentiment de légitime fierté. Il y a dans ce spectacle quelque chose de consolant et de réconfortant. Ici nous ne sommes pas en face d'une de ces fêtes dont la bonne chère et les grands discours font tous les frais; nous avons devant nous le fruits de longs et durs labeurs, les produits du travail journalier de notre peuple, la véritable, la seule richesse du pays.

M. Ruchonnet, président de la Confédération, avec MM. les conseillers fédéraux Droz et Hertenstein, une grande partie du corps diplomatique, diverses personnalités de la Suisse romande appartenant aux députations gouvernementales, et les membres des bureaux de l'assemblée fédérale ont assisté à l'ouverture de l'exposition.

Zurich. — Le cortège pour l'ouverture de l'exposition à été magnifique. Deux mille petites filles vêtues de blanc et aux couleurs fédérales et zurichoises, portant des paniers de fleurs, escortaient les différentes délégations.

Berne. — M. le docteur Emile Vogt, un des juristes bernois les plus distingués, est mort samedi à la suite d'un anévrisme.

Mansuetude bernoise. Un pauvre diable, du nom de Henri Wirth, domestique de campagne à Meienried, étant tombé gravement malade, dut être transporté à l'hôpital communal à Bienne. Il était muni d'un mot de billet du médecin de son endroit; son admission était donc certaine. Comme il était incapable de faire un si long trajet à pied, on le chargea sur un petit char sans songer seulement à y mettre un matelas ou une simple couche de paille. Le malheureux subit le supplice sans se plaindre. Arrivé à la porte de l'hôpital, la recommandation du médecin était encore là, mais l'homme avait rendu l'âme. Et les deux qui traînaient le char de s'étonner.

Soleure. — La *Basler Handelszeitung* assure que la banque de Soleure est prise pour 220,000 fr. dans l'affaire Birki d'Interlaken.

St-Gall. — La session extraordinaire du Grand Conseil, qui devait s'ouvrir en novembre, doit être renvoyée parce que... Les projets de loi ne sont pas prêts! Que voulez-vous? c'est comme ça. Il y a bien d'autres cantons où il dépend d'un rédacteur, d'un imprimeur, de faire que les députés, l'autorité législative siègent tel jour ou non.

Appenzell. — L'état de sa santé oblige M. l'ancien chancelier fédéral Schiess à renoncer à son mandat de député au Conseil national.

Vaud. — L'ex-receveur Noguét a été reconnu à l'unanimité coupable de malversations, de faux et d'instigation de faux. La cour a condamné Noguét à cinq ans de réclusion.

Il y a quelques jours, un paysan de Sallavaux, en labourant son champ, fit la découverte d'une caisse contenant une quantité de pièces de monnaie, dont le nombre peut être évalué à environ 4,000. Ces pièces, dont la majeure partie sont en argent, ont été frappées dès 1415 à 1470, par conséquent avant la bataille de

Un chalet du voisinage, inhabité pour le moment, pouvait servir de laboratoire. Le bois ne manquait pas et la gentiane non plus. Au moyen d'une mauvaise hache, car il n'avait pas de pioche, il parvint à extraire une quantité suffisante de racines, sans que personne remarquât ce qui le préoccupait. Puis un matin, il disparut subitement, alors qu'on s'y attendait le moins, car la lune ne devait changer que dans trois jours. On fut bien étonné de ce brusque départ; mais on fut plus étonné encore de le voir réparaître le soir, fatigué, mais parfaitement à jeun. Deux jours se passèrent sans autre accident. Claude paraissait très-affaibli; il mangeait à la hâte, pressait la besogne à faire et puis disparaissait. Il semblait être sorti de son état habituel de torpéur; il parlait, il se permettait même de rire.

Enfin le jour où la lune se trouva dans son plein, on le vit arriver, le visage tout épanoui: il avait à la main un vase hermétiquement fermé et qui devait contenir quelque chose de bien précieux, à en juger par les précautions du porteur. Claude déposa son vase sur la table et demanda un verre. Il le remplit jusqu'au bord d'une liqueur claire et limpide, qui répandait un parfum acre mais assez agréable, et le présenta à l'un de ses camarades. Celui-ci ne savait trop s'il devait boire. Ce ne fut que sur l'invitation réitérée de Claude qu'il s'y résolut. Il avala une gorgée, fit une grimace, puis, sur un signe de Claude, absorba le reste du verre.

Pour le coup les larmes lui vinrent aux yeux, et les autres de rire. — Riez tant qu'il vous plaira, c'est excellent, s'écria le buveur en se frottant la poitrine. Chacun but à son tour et fut du même avis. La nouvelle invention fit fureur, tellement que tous les hommes du chalet, surpris par la force du spiri-

Morat, qui n'eut lieu qu'en 1476. Elles proviennent des villes de Fribourg, Berne, Soleure et Zurich, etc.

Tessin. — L'avocat Zauch, coupable de soustractions et de fraudes jusqu'à concurrence de fr. 70,000, a été arrêté à Londres.

CANTON DE FRIBOURG

Installation de Mgr Mermillod.

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, Mgr Mermillod est arrivé à Fribourg samedi soir. Il s'est rendu immédiatement à l'évêché.

Le lendemain devait avoir lieu la réception officielle; mais une pluie qui n'a cessé de tomber depuis le matin jusqu'au soir, a singulièrement réduit le programme de la journée. Le mauvais temps a d'ailleurs retenu au logis des foules qui sans cela fussent accourues à Fribourg.

Les rues étaient pavées: drapeaux et oriflammes aux couleurs de la Confédération et des quatre cantons diocésains flottaient aux fenêtres de toutes les maisons et du haut des nombreux clochers. Sur la façade de l'évêché, un grand écusson porte les armoiries de l'évêque avec cette devise: *Veritas et misericordia*.

A 9 1/2 heures, au son des cloches et des salves d'artillerie, Mgr Mermillod quittait l'évêché en voiture pour se rendre à St-Nicolas. La nef était décorée et pavée d'oriflammes aux couleurs nationales. La masse des fidèles se pressait des deux côtés de l'allée centrale; l'orgue lançait sous les voûtes les ondes puissantes de son grand jeu, mêlant ses accords aux vibrations des cloches sonnant à toute volée et aux détonations du canon, pendant qu'au dehors, sous le portique, on entendait la musique de la *Landwehr* jouant une marche triomphale.

Après avoir traversé la nef dans toute sa longueur, le cortège s'arrête et se range devant la grille de l'autel. L'évêque, portant crosse et mitre, s'agenouille au prie-dieu et le prévôt de St-Nicolas lui souhaite la bienvenue.

Mgr Mermillod répond à cette harangue. Il dit l'émotion poignante qui le saisit au moment de prendre possession de cette insigne collégiale où tant de prélats illustres l'ont précédé. — « Mais, finit-il, je monte avec courage à l'autel, parce que j'ai Dieu sur ma tête, la communion de l'épiscopat catholique qui me soutient, sous mes pieds la tradition des siècles dont l'Eglise est l'héritière et tout autour de moi l'appui de magistrats qui s'honorent du nom de chrétiens et d'un peuple religieux. Je monte avec courage à l'autel, parce que j'y vais prier Dieu de nous aimer et de nous bénir tous! »

Après l'Evangile, Monseigneur monte en chaire pour le sermon, dans lequel il s'est appliqué à déterminer le problème de l'union de la science et de la foi. Nous reviendrons un jour sur ce sermon qui fut superbe d'élan et d'abondance de paroles. Mgr Mermillod est incontestablement un orateur de race.

La cérémonie du matin s'est terminée par le sacrifice de la messe et la bénédiction épiscopale. Puis le soir, après une courte allocution et la cérémonie du baise-mains, un *Te Deum* magnifique a clos les solennités du jour.

Le soir, à huit heures, sérénade par le corps de musique de *Landwehr*, allocution de M. Chollet, syndic de Fribourg et encore une de Mgr Mermillod.

La presse suisse est unanime pour louer la modération dont tous les orateurs ont fait preuve. L'évêque en particulier a toujours parlé en évêque et en patriote chrétien, affirmant sa volonté de rester étranger aux intérêts mondains pour concentrer tous ses soins sur la sanctification des âmes.

tueux, succombèrent à leur premier essai, à l'exception de Claude qui s'abstint prudemment d'en boire. Il traîna les hommes sur le lit, prit son vase et descendit dans la plaine pour aller publier sa découverte.

Je vous laisse à penser quelle fut la surprise de Claudine lorsqu'elle vit arriver son mari droit chez elle. Claude lui conta ce qui s'était passé; comme quoi il était venu emprunter un alambic chez une connaissance qui fabriquait de l'eau-de-cerises, et avait vu s'accomplir la promesse de l'étranger. Grande fut l'allégresse de la femme. Elle voulut goûter sur-le-champ la précieuse liqueur, et à peine en eut-elle bu deux verres, qu'elle embrassa son mari sur les deux joues, l'appela son cher homme, son petit cœur, et Claude riait de son bon rire, de ce gros rire qu'on lui connaît.

Le ménage alla très-bien pendant quelques temps. Claude paraissait complètement guéri de sa funeste passion pour l'eau-de-vie. Il avait fabriqué une quantité considérable de gentiane, mais il l'échangeait bel et bien contre de bons et beaux écus. Son physique était dans un état florissant. Il prenait du ventre et son nez blanchissait à vue d'œil, sauf l'extrémité qui résista à tous les efforts. En revanche, il s'aperçut un jour que celui de sa femme acquiesçait chaque jour des teintes plus chaudes; puis il remarqua qu'elle faisait des visites par trop fréquentes à la cave où reposait la bienheureuse liqueur; en un mot, qu'elle s'était emparée de la passion qu'il venait de mettre de côté.

L'histoire ne dit point comment il la guérit, mais elle ajoute que le malin et grivois cousin succomba à une indigestion du précieux liquide.

1476. Elles proviennent de Soleure et Zurich, etc. Luch, coupable de soustraction de fr. 70,000,

FRIBOURG

Mgr Mermillod.

annoncé dans notre dernier arrivé à Fribourg samedi à l'évêché.

oir lieu la réception officielle a cessé de tomber depuis guilièrement réduit le promauvais temps a d'ail- ules qui sans cela fussent

es : drapeaux et oriflames fédération et des quatre t aux fenêtres de toutes nombreux clochers. Sur and écusson porte les ar- te devise : *Veritas et mi-*

es cloches et des salves quittait l'évêché en voi- olas. La nef était décorée x couleurs nationales. La des deux côtés de l'allée us les voutes les ondes mélangant ses accords aux ut à toute volée et aux nt qu'au dehors, sous le usique de la *Landwehr* le.

f dans toute sa longueur, e devant la grille de l'au- se et mitre, s'agenouille St-Nicolas lui souhaite la

cette harangue. Il dit l'é- t au moment de prendre ollégiale où tant de pré- « Mais, finit-il, je monte e que j'ai Dieu sur ma copat catholique qui me radition des siècles dont t autour de moi l'appui du nom de chrétiens et nte avec courage à l'au- Dieu de nous aimer et de

gneur monte en chaire il s'est appliqué à déter- de la science et de la r sur ce sermon qui fut ce de paroles. Mgr Mer- orateur de race.

est terminée par le sacri- tion épiscopale. Puis le tion et la cérémonie du agnifique a clos les so-

renade par le corps de tion de M. Chollet, syn- e de Mgr Mermillod.

me pour louer la modé- s ont fait preuve. L'é- rs parlé en évêque et en a volonté de rester étran- our concentrer tous ses âmes.

nier essai, à l'exception de t d'en boire. Il traîna les descendit dans la plaine pour

fut la surprise de Claudine droit chez elle. Claude lui quoi il était venu emprunter e qui fabriquait de l'eau-de- la promesse de l'étranger. e. Elle voulut goûter sur-le- peine en eut-elle bu deux sur les deux joues, l'appela et Claude riait de son bon

ant quelques temps. Claude a funeste passion pour l'eau- ité considérable de gentiane, ontre de bons et beaux écus. rissant. Il prenait du ventre sauf l'extrémité qui résista s'aperçut un jour que celui des teintes plus chaudes; s visites par trop fréquentes se liquer; en un mot, qu'elle venait de mettre de côté. il la guérit, mais elle ajouta eomba à une indigestion du

Comment on se mange en pays de Fribourg.

(Suite.)

L'irruption du nouvel arrivé jeta un moment d'in- décision dans les rangs des deux armées. Le plus petit des régents essaya de lui lancer un coup d'œil d'intel- ligence; quant au plus haut de taille, il se mit à fré- mir et à trembler de tous ses membres; il avait la certitude que pour lui le moment était solennel.

Il ne s'est pas écouté une seconde que déjà la vi- goureuse main du *Pitit po tià* s'est insinuée dans la longue chevelure du régent et s'y est fixée avec la té- nacité et la raideur du polype. La face du pédagogue blémit, les gouttes d'une sueur froide commencent à circuler à flots le long des rides tracées par les gri- maces effrayantes de son visage; ses jambes s'agitent en flageolet et produisent par leur contact fiévreuse- ment répété un bruit semblable à celui qui remplace la cloche à l'office du vendredi-saint.

Cette ardeur guerrière qui toute à l'heure animait ses esprits, cette bravoure dont il faisait étalage avec tant d'ostentation alors qu'il n'avait qu'un vieillard pour adversaire et qu'ils étaient deux contre lui, tout a disparu. Son gosier est desséché par l'émotion qui l'étouffe, sa langue demeure obstinément clouée au palais; il voudrait bien demander pardon, mais sa voix est éteinte; il voudrait bien s'agenouiller et im- plorer miséricorde, mais le bras de fer qui l'a saisi l'a déjà soulevé de son tabouret d'une manière d'autant plus douloureuse que les cheveux du brave ont dû supporter tout le poids de son corps. (A suivre.)

Les funérailles de M. Chaney, président du Grand Conseil, ont eu lieu vendredi dernier en grande pompe à Estavayer. Outre les notabilités politiques du parti gouvernemental, il y avait 150 hommes de troupe et la musique de Landwehr.

M. Chaney a fait un legs de fr. 15,000 en faveur de l'hospice de la Broye.

Le Grand Conseil a ouvert mardi sa session ordinaire de printemps.

Samedi matin, un jeune homme de 22 ans, J. N., domestique au Gotteron, a été écrasé par une bille de chêne qu'il s'aidait à charger près du Stadtberg; il est mort du coup; son corps était affreusement mutilé.

GRUYÈRE

Les Bons.

Pour se distinguer des autres conservateurs, nos Libertards se parent du titre de *conservateurs catho- liques*. A les en croire, ils auraient le monopole de la religion, de la vraie religion catholique; ils seraient les seuls *bons*.

Vous devez, lecteurs, vous souvenir du vacarme qu'ont fait, il y a quelques années, les journaux des *bons*, la *Liberté*, l'*Ami* et le *Crachoir* au sujet d'une plainte pour injures déposée par M. le député Gillet à Montbovon contre le curé de l'endroit qui avait traité M. Gillet de *voleur*, parce qu'il prétendait que l'église de Montbovon était la propriété de la com- mune.

Trainer un prêtre devant les tribunaux séculiers, demander que ces tribunaux condamnent un oint du Seigneur, c'était, quand M. Gillet se croyait autorisé à le faire, un sacrilège, un crime. Aussi que ne l'a-t-on appelé anathème, suppôt de l'enfer, que ne l'a-t-on excommunié!

Mais voilà qu'aujourd'hui, l'un de ces *tout à fait bons conservateurs catholiques*, ressortissant de la paroisse de Sales, membre de toutes les confréries ou congrégations imaginables demande à prouver devant le tribunal civil ou laïque de la Gruyère que son curé est un *menteur*.

Et ce *bon conservateur catholique* qui veut faire juger un oint du Seigneur par le juge séculier, ne sera pas sacrilège, ne sera pas anathème, ne sera pas ex- communié!

O tartufferie, ô pharisaïsme libertards!

Bien mieux, notre vaillant tribunal, qui est exclu- sivement composé de la plus fine fleur des *bons*, ad- met, par décision spéciale, la preuve que veut tenter ce contempteur du prêtre, et cela malgré les disposi- tions formelles du droit canonique quant aux immunités du clergé et à la juridiction ecclésiastique, malgré les convenances et en dépit de la défense catégorique, explicite et textuelle de la loi séculière elle-même.

Où sont maintenant les sacrilèges, les anathèmes, les excommuniés?

La conférence de M. le Juge cantonal C. Clerc.

Le 15 avril dernier, la société fribourgeoise d'agri- culture tenait au Café du *Cheval blanc* à Bulle son assemblée ordinaire du printemps.

Or, son comité avait eu l'heureuse idée de prier M. le juge cantonal C. Clerc, professeur de droit, de

bien vouloir venir y donner une conférence sur le droit nouveau, c'est-à-dire sur le code fédéral des obligations dans ses rapports les plus fréquents avec les intérêts ruraux. Et, comme vous le pensez bien, M. Clerc, qui est gruérien, et un bon gruérien, ne s'est pas fait presser, et est accouru.

La grande salle du café de l'hôtel du *Cheval blanc* était comble. Et ce qui faisait plaisir à constater, c'est que tout ce monde était à peu près exclusive- ment des agriculteurs.

Durant plus d'une heure, passant en revue les di- vergences les plus saillantes et les plus pratiques du droit fédéral d'avec l'ancien code fribourgeois, depuis la *cession des créances jusqu'au bail à ferme* et au *cautionnement dangereux*, le savant conférencier, par sa belle et sympathique élocution, dans un style à la fois élevé et lucide qu'il avait su toutefois mettre à la portée de son auditoire, avec la rectitude de juge- ment et d'aperçus d'ensemble qu'on lui connaît, a tenu tout le public accouru suspendu à ses lèvres.

Aussi de longs et unanimes applaudissements té- moignèrent-ils à notre cher compatriote de la satis- faction que chacun éprouvait.

Merci mille fois à M. le juge cantonal C. Clerc; merci aussi au comité de la société d'agriculture qui a appelé M. Clerc.

Voilà pourtant des choses bonnes et utiles. Ins- truire l'agriculteur, lui faire comprendre ses droits, lui dire ses obligations dans les rapports usuels de la vie, c'est, nous l'estimons du moins, mieux que de le surmener de politique.

Oserions-nous, en terminant, émettre le vœu que cette intéressante causerie du bienveillant et brillant professeur ne soit pas l'unique et qu'il veuille bien encore venir un dimanche ou l'autre à Bulle conti- nuer l'étude qu'il a commencée le 15 avril.

Les collectes en faveur des incendiés de Vallorbes ont produit dans le district de la Gruyère fr. 4,466, qui ont été envoyés à la trésorerie cantonale, plus un envoi de linge, qui a été adressé directement à Val- lorbes.

Nous donnerons dans le prochain numéro les résul- tats détaillé par commune.

Dimanche, 6 mai prochain, aura lieu, à la Tonhalle de l'Hôtel des Alpes, le banquet de la Société de se- cours mutuels de la Gruyère. Toute personne non- sociétaire peut y prendre part et sera bien accueillie.

Le programme de cette modeste fête est le suivant : 11 1/2 h. Assemblée générale pour réception au café du commerce.

12 1/2 h. Cortège.
1 h. Réception des invités à la gare.
1 1/4 h. Banquet. (Communiqué.)

Le préfet de la Gruyère

aux conseils communaux du district, pour être après publication communiqué aux inspecteurs du bétail.

Par circulaire du 24 avril, le Conseil fédéral a in- formé tous les états confédérés, qu'en présence de l'extension de la surlangue et du piétain en Suisse, il a pris l'arrêté dont ci-bas les dispositions :

1. Dès que des cas de surlangue et piétain ont été constatés dans une localité, il est interdit aux inspec- teurs du bétail de délivrer des certificats de santé

pour le bétail d'espèce bovine, les chèvres, les mou- tons et les porcs. Cette prescription reste en vigueur jusqu'au 30 juin 1883.

2. La validité des certificats de santé pour le bé- tail de race bovine, les chèvres, les porcs et les mou- tons est réduite à trois jours.

3. Les gouvernements cantonaux sont autorisés à ordonner que les animaux venant de contrées infectées ou arrivant par chemin de fer soient soumis à une quarantaine de huit jours.

4. Les gouvernements cantonaux sont invités à donner connaissance, le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à notre département du commerce et de l'agriculture (division de l'agriculture) de l'apparition, de l'origine et de la marche des maladies contagieuses du bétail.

Il résulte de cet arrêté que, dans les localités in- fectées, aucun certificat de santé ne pourra plus être délivré pour l'abattoir.

Je recommande aux conseils communaux et aux inspecteurs du bétail, d'observer strictement les dis- positions de l'art. 10 de la loi fédérale du 8 février 1872, ainsi que celles du chapitre III de la loi can- tonale du 12 février 1873 concernant les boucheries et abattoirs.

Bulle, 2 mai 1883. Le préfet: N. Duvillard.

Bulletin sanitaire du bétail dans le district de la Gruyère.

15 étables sont actuellement atteintes de fièvre aphteuse.

A Vuadens, le séquestre pourra, à moins d'imprévu, être levé la semaine prochaine sur les écuries renfer- mant du bétail qui a été atteint dans cette commune.

A Vuippens, il est à craindre que le mal se pro- page, plusieurs vaches ayant été saillies par un tau- reau malade, à l'insu du propriétaire.

Vu l'abus qui a été fait de l'autorisation donnée aux inspecteurs de bétail, de délivrer des certificats pour du bétail destiné à être conduit *directement* à l'abattoir, ces fonctionnaires ont reçu l'ordre de dé- terminer la localité et de délivrer de certificats qu'à destination d'abattoirs situés dans le district.

L'arrêté du Conseil d'Etat en date du 11 avril et qui se justifiait à tous égards à ce moment, vu la pré- sence constatée de vaches malades sur le champ de foire à Bulle, le 5 du même mois, va probablement être remplacé par un nouvel arrêté qui sera fait en vue de l'alpage.

Les craintes que l'on avait après la foire d'avril que la maladie fut répandue dans les différentes val- lées du district, n'existant plus, l'élaboration d'un nouvel arrêté sera facilitée.

Nombre de veaux accompagnés de certificats à des- tination d'abattoirs dans le district et que l'on cher- chait à sortir du canton en contrebande commerciale, ont été séquestrés et abattus à Bulle.

Les agriculteurs soucieux de la santé de leur bé- tail doivent se mettre en garde contre les maquignons qui s'introduisent dans toutes les étables, et prendre vis-à-vis d'eux les précautions que dicte la prudence.

Le nombre de têtes de bétail atteintes de la sur- langue dans le district s'élève actuellement à 264.

De ce nombre une vache malade vient de périr dans une étable à Vuippens, ce qui doit suffire pour mettre en garde ceux qui ont eu le bonheur d'être préservés jusqu'ici.

Caisse d'Epargne de la Gruyère. Compte de caisse de 1882.

Solde de caisse au 1 ^{er} Janvier 1882	2,419	34	Dépôts remboursés à divers	12,087	39
Dépôts durant l'année	30,202	42	Placements dans l'année	41,300	—
Capitaux remboursés	17,413	—	Frais généraux	761	84
Intérêts perçus	4,995	12	Espèces en caisse au 31 Décembre 1882	923	90
Profit et Pertes	43	25			
	55,073	13		55,073	13

Compte résumé de 1882.

Dépôts placés au 1 ^{er} Jan- vier 1882	Fr. 106,148. 23		Débiteurs du rentier au nombre de 58	Fr. 134,653. 26	
Placé dans le courant de l'année en 330 dépôts et par 211 déposants	> 30,202. 42		Intérêts arriérés et capi- talisés	> 1,246. 89	
Intérêts bonifiés ou ajoutés	> 4,915. 30		Rates au 31 Déc. 1882	> 3,164. 73	
	Fr. 141,265. 95				
Remboursé pendant l'an- née à 114 déposants	> 12,087. 39		Espèces en caisse	923	90
Au 31 Décembre 1882, les comptes de dépôts s'élè- vent à	129,178	56			
Fonds de réserve au 31 Dé- cembre 1881	Fr. 10,457. 21				
Augmentation durant l'année	> 353. 01				
Total du fonds de réserve au 31 Dé- cembre 1882	10,810	22			
	139,988	78		139,988	78

Pour extrait conforme, l'attestent à Bulle, le 25 Avril 1883.

Le Secrétaire-caissier: L. Kœrber.

Le Président: N. Duvillard.

➔ Grande salle de l'Hôtel-de-Ville à Bulle ➔

C'est définitivement Mercredi, 9 Mai prochain, l'ouverture de la

GRANDE VENTE FORCÉE EN LIQUIDATION

Pour cause de cessation de Commerce

Une des plus importantes maisons de Lausanne quittant décidément la vente des tissus et confections au détail vendra, irrévocablement et pour la dernière fois cette saison une quantité énorme de **tissus et étoffes de tous les genres** ainsi qu'un choix d'environ 800 pièces en **manteaux-visites et confections pour dames haute-nouveauté.**

Prix et choix comme nulle part! — Pour tous les détails voir les affiches et prospectus.

ATTENTION

Par suite de changement du magasin, le
Bazar Gruyérien de V^{ve} Hausheer-Husistein

se voit forcé de liquider au plus vite tout son stock de marchandises très richement assorti. Etant surchargé de marchandises et tenant à liquider tous les tissus, robes, cotonnes, draperies, confections d'hommes, toile de cotonne blanche et non blanche, indiennes pour robes et meubles, mousselines pour rideaux, nappages et serviettes, descentes de lits, plumes, duvets et fournitures de lits en tous genres, tapis de table, mouchoirs de poche, couleur et blanc fil et coton, un immense choix de corsets, depuis fr. 2. 20, paniers, voitures d'enfants, miroirs, coffres et sacs de voyage, blouses bleues et grises, fil et coton et une foule d'autres articles trop longs à détailler.

Les prix seront réduits considérablement, de manière que toute personne qui visitera le magasin, aura l'occasion de faire ses emplettes à **moitié prix**, car tout offre un peu raisonnable sera acceptée. [358]

V^{ve} Hausheer-Husistein, Bazar Gruyérien.

ATTENTION.

Grande salle à l'Hôtel-de-Ville à Bulle, 2^{me} étage
Grand déballage de chaussures et chapeaux de paille
à 5 % au dessous des prix de fabrique.

Deux jours de vente seulement, mercredi 9, et jeudi 10 mai prochain.

GLASSON & Cie à BULLE

Fers et Quincaillerie

Articles pour Scieries et Fromageries. — Poudre à polir tous les métaux. — Thermomètres, Maxima, Minima et autres, depuis 80 centimes pièce. — Dépôt de Ph. Guidi à Fribourg pour *retailage de limes*. — Représentant de la maison Finsler pour *Cire et Paille de fer* pour paquets. [335]

Chez **François PILLOUD**, près du temple, à Fribourg.

Gillard, entrepreneur, à Bulle.

Genoud, Auguste, à Châtel-St-Denis.

Clarín, E., entrepreneur, à Estavayer-le-Lac.

TUILES SUISSES.

MÊME MODÈLE QUE CELLES D'ALTKIRCH

DE LA

[251]

Grande Briqueterie mécanique de Zurich

Industrie nationale.

Garanties contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses. Le grand écoulement de cet article en permet la vente à des prix exceptionnellement réduits.

LE DERMATOLIP du Dr Wander (meilleure huile pour le cuir) amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les *chasseurs*. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les *harnais*, les *bottes*, les *sabots de chevaux*, *selles*, *voitures*, chez MM. **L. Körber**, Bulle; **Wittmer-Mettler**, Romont; **Ch. Lapp**, Fribourg. (H 206 Y) [213]

Tuiles d'Altkirch SEULES VÉRITABLES

Légereté et durée reconnues et garanties. **PRIX RÉDUIT.**

chez **Jean Christinaz**, cadet, à Fribourg.

Avis.

Le soussigné avise l'honorable public que son magasin sera transféré depuis la foire du mois de Mai dans la rue du milieu au magasin occupé dans ce moment par le grand bazar français.

[344] **Charles Knubel**, sellier et tapissier.

Avis aux militaires.

La Société des Carabiniers de Bulle informe les militaires que le stand est à leur disposition pour tirer les 30 coups réglementaires, moyennant paiement de 3 fr. par homme pour frais de tir, munition non comprise.

Inscriptions jusqu'au 17 mai auprès du soussigné. Les jours de tir seront fixés ultérieurement. [347]

L. Pasquier, secrétaire-caissier.

Avis aux Armaillis!!

Chez *Pierre Michel* à Bulle :

Tabac en rouleaux, bonne qualité, [346] à bon marché.

Un boulanger

connaissant bien son état, désire une place pour le 25 de ce mois.

S'adresser au bureau du journal. [341]

Dans l'établissement de la soussignée il y a une **place vacante** pour une **honnête** fille de 15 à 20 ans, pour apprendre toutes les branches de la chemiserie et la lingerie, et en même temps la langue allemande. Conditions avantageuses.

(H 3423 X) **Cath. Schibler**, [340] chemiserie et lingerie, Olten.

A louer

pour le premier juin, un **appartement** de deux chambres et une cuisine.

S'adresser à *Pierre Dupasquier*, feu Sylvestre, à la Tour-de-Trême. [345]

A vendre

à Corbières et Hauteville, à distraire ou à consommer sur place, quelques mille pieds de **foin et regain**, première qualité.

S'adresser au bureau du journal. [343]

FABRIQUE

de coffres-forts incombustibles

Systeme perfectionné (B247F)

Paratonnerres, fourneaux et potagers en tous genres

Serrurerie de bâtiments

R. ERLEBACH, serrurier, Place du Tilleul, à Fribourg.

M^r Ch^{les} BROILLET, méd. chir. dentiste, vient d'ouvrir son cabinet dentaire à Fribourg, au second étage du bâtiment de la Caisse hypothécaire, N° 25, Grand'Rue. Consultations tous les jours (dimanches et fêtes chômées exceptés) de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

Bonne musique et danse

le dimanche 6 Mai

à l'auberge du Tirage à Bulle.

Réception cordiale.

[311] **Pythoud**, aubergiste.

N. PERNET

MARCHAND DE FER
ROMONT

Machines agricoles.

Hache-paille.

Concasseurs.

Vieux Ralls.

[333] **Fers de constructions.**

Des jeunes gens

désirant apprendre l'allemand et prendre des leçons de piano et de musique, trouveraient bonne occasion chez **M. André Meier**, organiste et instituteur, à **Buttisholz**, canton de Lucerne.

Bonne pension et vie familière.

S'adresser au bureau du journal. [331]

A vendre

un petit **char à bras** avec pont.

S'adresser au bureau du journal. [330]

A louer

A la rue du tir, un **appartement** bien exposé au soleil, pour 1 ou 2 personnes.

S'adresser au bureau du journal. [332]

Tè raodzé pi

Tè raodzé pi